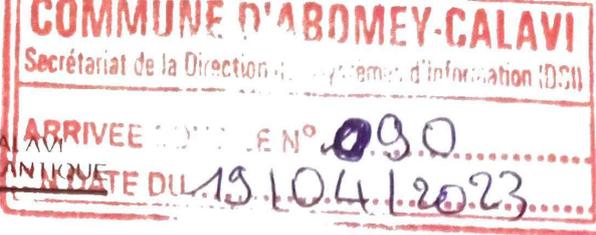




COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI
DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE
REPUBLIQUE DU BENIN



MAIRIE D'ABOMEY-CALAVI

N°21/2023 /CAC/SE/DADE/SCU/SAC

Abomey-Calavi, le 19 / 04 / 2023

COMMUNIQUE RADIO : (Large diffusion)

La Secrétaire Exécutive de la commune d'Abomey Calavi informe les propriétaires terriens et les présumés propriétaires de parcelles que dans le cadre de la reprise effective des travaux de recasement, il est mis en place un secrétariat permanent chargé de l'enregistrement des dossiers de demande de recasement dans la Commune d'Abomey-Calavi placé sous la supervision de la **Direction des Affaires Domaniales et Environnementales (DADE)**.

A cet effet, les populations sont appelées à déposer auprès dudit secrétariat leurs dossiers de demande de recasement constitués des pièces ci-après :

- 1- **Convention de vente, ou acte de donation, ou acte Notarié, ou décision de justice définitive, ou Attestation de détention coutumière précisant les références de la parcelle objet de la demande ;**
- 2- **Copie de quittance (s) des frais de lotissement et/ou de recasement ;**
- 3- **Copie de la pièce d'identité du requérant et du vendeur.**

Les zones retenues au terme des travaux du comité technique départemental mis en place par le gouvernement pour la poursuite des recasements sont :

- **Lotissement de Togba 3è tranche Somè 1 et 2**
- **Lotissement Akassato 3è tranche Adjagbo, Domè, Zèkanmey 1 et 2,**
- **Agonmey Zone A, B, C, E et G**
- **AGONSOUDDJA Zone A, B, C, D, E, F, et T ; et Siligbocomey A**
- **Podji-les-Monts, Kolètin 1 et 2,**
- **Lotissement Calavi 1^{ère} tranche (Agori, Sèdomey, Sèmè, Tokpa Zoungo, Gbodjo et Agamandin)**
- **Kansounkpa Suite (secteur A à F)**
- **Godomey 2^{ème} tranche (secteur 1 à secteur 17) et suite 2è tranche Togbin et Djekpota ;**



COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI
DEPARTEMENT DE L'ATLANTIQUE
REPUBLICQUE DU BENIN



MAIRIE D'ABOMEY-CALAVI

Cependant, la Secrétaire Exécutive invite tous les différents acteurs intervenant dans le processus de recasement à accompagner activement les opérations qui couvrent une période de six (6) mois.

Elle compte beaucoup sur le professionnalisme des cabinets d'experts en charge des travaux pour la réussite des opérations de recasement dans les zones retenues par le comité technique départemental d'audit pour l'assainissement, l'achèvement et la clôture des lotissements.

Le développement d'Abomey-Calavi en dépend !



Ouhkiran Carine LAOUROU